



24 février 2010

# Revue de Presse

*Pierre Burelle* Responsable d'information

Syndicat des employé-e-s  
de métiers d'Hydro-Québec

Fiers de notre passé  
Maîtres de notre avenir

## Terre-Neuve poursuit Hydro-Québec

Radio Canada

Nalcor, la société énergétique de Terre-Neuve-et-Labrador, passe de la parole aux actes en poursuivant Hydro-Québec devant la Cour supérieure du Québec.

Dans une poursuite déposée mardi, la province accuse la société d'État de ne pas avoir fait preuve de bonne foi dans l'administration du contrat du barrage hydroélectrique du haut Churchill. L'entreprise terre-neuvienne fonde sa poursuite sur un article du Code civil du Québec qui stipule que toutes les parties signataires d'une entente doivent agir de bonne foi.

Si la Cour penchait du côté de Nalcor, Hydro-Québec pourrait devoir payer de 600 à 700 millions de dollars de plus par année pour l'électricité du haut Churchill.

Le PDG de Nalcor, Ed Martin, a déclaré que le groupe ne cherchait pas une compensation pour les années passées, mais une entente équitable pour l'avenir.

**Une entente désavantageuse, selon Terre-Neuve**

En novembre dernier, Nalcor avait envoyé une demande officielle par écrit à Hydro-Québec pour renégocier ce contrat.

L'entreprise affirme ne jamais avoir reçu de réponse, d'où la poursuite annoncée mardi. Terre-Neuve a conclu en 1969 une entente qui permet à Hydro-Québec d'utiliser l'électricité produite par les installations du haut Churchill, au Labrador, pour 0,25 ¢ le kilowattheure. Mais en 2008, Hydro-Québec serait parvenue à vendre l'électricité à plus de 9 ¢ le kilowattheure sur le marché de l'exportation, selon Terre-Neuve.

Le premier ministre de Terre-Neuve-et-Labrador, Danny Williams, a déjà estimé que ce contrat avait rapporté 22 milliards au Québec contre 1 milliard pour la province qu'il dirige. En novembre dernier, il déclarait qu'il s'agissait d'une injustice qui devait être corrigée avant la fin du contrat, prévue en 2041.

Le gouvernement du Québec avait alors rejeté en bloc les arguments de Terre-Neuve-et-Labrador. La ministre des Ressources naturelles, Nathalie Normandeau, répète que la Cour suprême s'est déjà prononcée à ce sujet en 1988 et qu'il n'est pas question de rouvrir l'entente du haut Churchill.

D'autre part, la Régie de l'énergie du Québec examine une plainte de Terre-Neuve contre

Hydro-Québec au sujet du projet de centrales électriques du bas Churchill. Nalcor veut forcer Hydro-Québec à acheminer l'énergie qu'elle souhaite produire à partir de deux centrales à construire vers les marchés extérieurs que sont l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les États-Unis.